

La fonction publique

M. REYNOLDS—LES RÉPONSES AUX QUESTIONS
INSCRITES AU FEUILLETON AU SUJET DU PÉNITENCIER
DE LA C.-B.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège a trait à certaines des réponses que le solliciteur général a données hier aux questions inscrites au *Feuilleton*. Ces réponses concernent le pénitencier de la Colombie-Britannique. Depuis que j'ai parlé à Votre Honneur, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le solliciteur général (M. Allmand) et de lui montrer des copies de correspondance provenant du pénitencier et qui vont à l'encontre des réponses que j'ai reçues hier. Le ministre a convenu de faire enquête par les voies administratives pourvu que je lui fournisse les documents en question, ce que j'ai l'intention de faire. Je prie donc Votre Honneur de retirer ma question de privilège jusqu'à ce que l'enquête menée dans le ministère du solliciteur général soit terminée.

M. l'Orateur: Le député a certes le consentement de la présidence pour retirer sa question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON SUGGÈRE QUE LE MINISTRE INTERVIENNE DANS LE
DIFFÉREND DES VÉTÉRINAIRES—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante dont l'étude s'impose d'urgence.

Considérant que les 125 médecins-vétérinaires du Québec se réunissent le 8 septembre à Saint-Hyacinthe pour exprimer leur mécontentement à l'égard du Conseil du Trésor qui, semble-t-il, leur refuse toute augmentation de salaire bien que leur convention soit expirée depuis le mois de juin, je propose, appuyé par l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey):

Que le président du Conseil du Trésor intervienne personnellement dans le présent conflit pour éviter que l'inspection des viandes et le contrôle des maladies animales au Québec soient largement paralysés par une grève ou autre action similaire de la part des médecins-vétérinaires du Québec.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc pas être présentée.

[M. l'Orateur.]

LES AÉROPORTS

ON SUGGÈRE QU'UN COMITÉ DE LA CHAMBRE ÉTUDIE LA
DIFFÉRENCE ENTRE LES PAIEMENTS D'EXPROPRIATION À
PICKERING ET À SAINTE-SCHOLASTIQUE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de discuter d'une question importante et urgente.

Étant donné que les expropriés de Sainte-Scholastique reçoivent en moyenne \$200 (pour 4/5 d'acre) comparative-ment à \$2,200 l'acre, ce qui est accordé aux expropriés de Pickering (Ontario), je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé afin d'étudier ces énormes différences dans les évaluations et les paiements des terres de Sainte-Scholastique, en comparaison de celles de Pickering (Ontario).

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion exige également le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

ON SUGGÈRE QU'UN COMITÉ DE LA CHAMBRE ÉTUDIE LA
DIFFÉRENCE EN VALEUR DES PAIEMENTS
D'EXPROPRIATION À PICKERING ET À
SAINTE-SCHOLASTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de discuter d'une question importante et urgente.

Étant donné que l'on accorde 10 p. 100 l'acre en plus du prix de \$2,200 l'acre, lors de l'achat, aux expropriés de Pickering (Ontario) comme prime d'ajustement au coût de la vie et que l'on n'accorde rien aux expropriés de Sainte-Scholastique, je propose, appuyé par l'honorable député de Shefford (M. Rondeau):

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé pour étudier cette énorme différence dans l'évaluation de la prime d'ajustement au coût de la vie entre les expropriés de Sainte-Scholastique et ceux de Pickering.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc pas être présentée.